

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE  
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention Activités physiques pour tous du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 12 septembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Activités physiques pour tous est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date naiss.	Lieu de naissance
BP4976250010	Monsieur	AHAMADA SAID PAPA	Isaïfidine Assadillah	15/03/2004	Mamoudzou
BP4976250011	Monsieur	ALI MINIHADJI	Abdallah	14/07/2000	Tsingoni
BP4976250012	Monsieur	ALI MOUSSA	Yankoub	01/02/2002	Fomboni
BP4976250013	Madame	BACAR	Satifatou	28/06/2003	Bandraboua
BP4976250014	Monsieur	COLIN	Alexandre	14/11/1980	Rennes
BP4976250015	Monsieur	HAMZA	Ahamadi	24/07/1991	Domoni, Anjouan
BP4976250016	Monsieur	ISSOUFA	Ayid	30/08/2007	Toulouse
BP4976250017	Monsieur	MADI CHAKA	Houssame	21/02/1995	M'Tsangamouji
BP4976250018	Monsieur	MAOUINDA	Moustoifa	21/05/1992	HASSIMPAO
BP4976250019	Monsieur	MARI	Nasri	15/08/2005	Bouéni
BP4976250020	Monsieur	MATROUKOU ASSANI	Ainou	22/11/1995	Bandrele
BP4976250021	Madame	MOUSSA	Dhoirfaou	15/06/1997	Koki - Anjouan
BP4976250022	Monsieur	SAID ANFANE	Boura Ahmed	27/03/1987	Mte de Hombo
BP4976250023	Monsieur	SAID MOINDJIE	Omar	17/07/2004	Dzaoudzi

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

BP4976250024	Monsieur SAINDOU	Idriss	13/02/1997	Saint-Denis
BP4976250025	Monsieur ZOPIRE	Jean	04/12/1978	Saint-Benoît

---

Article 2. - La rectrice de région académique de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUDZOU, le 12/09/2025

Pour la rectrice de la région académique de Mayotte,  
La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madeline DELAPERRIERE

